RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Publié le 01/07/2026

Le Kremlin Bicêtre

Mairie du Kremlin-Bicêtre

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2026-375
Autorisation enseigne « AMME EXO »
Demandeur : AMME EXO
Adresse du projet : 3 rue du Général Leclerc

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) du Grand Orly Seine Bièvre approuvé le **13/12/2022**,

Vu la demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne, déposée en mairie le **23/04/2026** par **AMME EXO**, représenté par Monsieur SINNATHAMBY Silvasankar, et enregistrée sous le numéro AP 094-043-26-7010, en vue de modifier des enseignes sur un local sis 3 rue du Général Leclerc,

Vu l'accord émis par l'Architecte des Bâtiments de France en date du **11/05/2026**, annexé au présent arrêté.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne, est **accordée**.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté se fonde sur le Code de l'environnement et ne sanctionne pas les dispositifs installés au titre du Code de l'urbanisme. Une demande d'autorisation d'enseignes ne vaut pas autorisation de modification de la façade : toute mise en peinture de la devanture, changement de vitrine, pose d'un store ou lambrequins, ou autre modification relevant du Code de l'urbanisme doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

ARTICLE 3 : Il est rappelé au demandeur l'obligation de se conformer à la réglementation du Code de la construction et de l'habitation et notamment des règles relatives à la sécurité et à l'accessibilité des personnes à un établissement recevant du public et d'obtenir les autorisations nécessaires.

ARTICLE 4 : Il est rappelé au demandeur l'obligation de respecter le droit de la propriété des personnes publiques en demandant l'autorisation d'occuper et d'utiliser le domaine public le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20260618-2026-375-AR
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- A la préfecture du Val-de-Marne, pour le contrôle de légalité,
- Au demandeur pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le : 18 JUIN 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'aménagement,

MAIRIE DU KREMLIN BICETRE 94276

Olivier ZYZAK

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20260618-2026-375-AR
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026